

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2007 A LA SALLE DES FETES BIOULE

Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), ARLANDES Serge, BONNEFOI Claude, BORD Jean-Claude, CABADA Gérard, CAMBON Jean-Marc, CAMION Pierre, COLINET René, COUSSERAND Roger, DALPRA Jean-Louis, DELMAS Francis, JOUANY Claude, LEVAVASSEUR Nicole, MAFFRE Christian (représentant Mr VIGUIE Léopold), MASSAT André, MASSIP Raymond, MONTET Michel, PAGES Yves, PETIOT Christian, PEZOUS Bernard, SERRA Gabriel

Etaient excusés :

MM. BONLANG Gilles, COLLIN Yvon, DALAT André, FERRERO Monique, Mulpas Jeanine, TABARLY Jacques, TEYSSIERES Christian

Monsieur SERRA, Maire de Bioule, a introduit la séance en évoquant les travaux de consolidation des berges aux abords de la salle des fêtes par une méthode « douce » en harmonie avec la charte paysagère du Pays MQ, utilisant le génie-végétale.

I- GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Examen et vote du Compte Administratif 2006

M.PAGES, président de la commission Finances a présenté le compte administratif et les conclusions positives de la commission finances qui s'est réunie 08/03/07.

La délibération approuvant le Compte Administratif 2006 se trouve en dernière page.

2- Approbation du Compte de Gestion 2006

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2006 dressé par le comptable public

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2006 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2006.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes sont parfaitement justifiées
statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2006 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3- Affectation des résultats 2006

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2006

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2006, ce jour,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006 CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement :	44 163,80 €
un excédent reporté de :	77 007,94 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	121 171,74 €
un excédent d'investissement de :	1 991,34 €
un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
soit un excédent de financement de :	1 991,34 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2006 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2006 : excédent :	121 171,74 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	121 171,74 €
- résultat d'investissement reporté (001) : excédent :	1 991,34 €

4- Examen et vote du Budget Primitif 2007

Monsieur PAGES, président de la commission Finances a présenté les conclusions constructives de la commissions finances (qui s'est réunie 08/03/07) sur le BP 2007 : « il est proposé de "lisser" sur deux ans certaines dépenses comprises dans "Etudes-Actions" (ex : étude besoin sur l'offre culturelle, développement du site internet du pays, médiation sur "Habitat groupé de qualité, ...) afin de pouvoir équilibrer le budget en ne l'augmentant que de 0,5 €/habitant en 2007 et en 2008 »

Monsieur CAMBON précise qu'il a construit le budget sur cette hypothèse même si son souhait de départ, présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire préconisait une augmentation de 1€ dès 2007.

Toutefois il rappelle l'impact financier important des politiques territoriales coordonnées par le SM PMQ en 2004-2007 (Contrat de Pays, LEADER+, PLIE ..) qui permettent également de mobiliser des cofinancements européens et nationaux (voir note envoyée avec l'invitation sur ce sujet) . Il est donc primordial de s'inscrire dans les futures politiques territoriales (2007-2013) si l'on veut poursuivre nos projets.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Examen et vote du Budget Primitif 2007

Monsieur le Président donne lecture des masses budgétaires du Budget Primitif 2007 du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Section de Fonctionnement :

Le Budget Primitif s'équilibre en dépenses à hauteur de 1 596 474 € et en recettes à hauteur de 1 596 474 €

Section d'investissement :

Le Budget Primitif s'équilibre en dépenses à hauteur de 22 491 € et en recettes à hauteur de 22 491 €

5- Participation des membres du Syndicat Mixte pour l'exercice 2007

Monsieur CAMBON souligne qu'il a bien entendu la remarque de la commission finances (« La communauté de communes QRGa souhaiterait qu'une réflexion soit engagée à l'avenir sur le mode de répartition des contributions des EPCI qui actuellement ne s'appuie que sur le nombre d'habitants. Une prise en compte des bases d'imposition (et donc du potentiel fiscal) de chaque EPCI est suggéré afin d'accentuer la péréquation des dépenses »). Il laisse libre la commission de poursuivre ses investigations pour pouvoir éventuellement faire des propositions concrètes.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Participation à la gestion du Syndicat Mixte – exercice 2007

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que pour couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement du Syndicat Mixte, notamment pour la mise en œuvre du programme Leader+ ainsi que pour les actions conduites dans le cadre du Pays Midi-Quercy, il convient de fixer le montant de la participation de chaque EPCI et de la commune de Ginals à 4,5 €par habitant.

Pour l'année 2007, la participation de chaque EPCI et de la commune de Ginals se décompose comme suit :

	Population	Participation
Quercy Caussadais	16 896	76 032.00 €
Quercy Vert	3 718	16 731.00 €
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	7 164	32 238.00 €
Terrasses et Vallée de l'Aveyron	11276	50 742.00 €
Commune de Ginals	187	841.50 €
TOTAL	39 241	176 584.50 €

Le calcul de la participation est basé sur le recensement de 1999.

Monsieur BONNEFOIS a souhaité que l'on évoque les problèmes qu'il rencontre au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour expliquer ce que fait le Pays. Il souhaiterait disposer d'outils simples (plaquettes, articles de presse...) pour illustrer concrètement les apports de l'échelon Pays etc...

Messieurs MASSAT et CAMBON pensent que c'est plus un problème de participation effective des délégués communautaires choisis pour siéger au Pays que d'outil de communication qui existe déjà en partie.

Monsieur MASSAT souligne qu'il y a déjà eu des débats au sein du conseil communautaire QRGGA sur la légitimité du Pays. La conclusion a été que les retombées sur la communauté de communes (Communes, entreprises, associations..) sont importantes et qu'elles justifient pleinement les moyens demandés pour faire fonctionner le SM PMQ.

Il est également évoqué les articles sur les actions du Pays MQ insérés dans les journaux réguliers des communautés de communes (QRGA et TVA) qui en font la demande.

Monsieur COLINET évoque une action concrète d'application pour sa commune d'une opération menée par le Pays MQ, qui est l'intégration de l'inventaire du patrimoine dans son PLU.

Monsieur CAMBON souhaite que l'on ait une vision globale de l'impact du Pays sur nos projets :

- *Impact financier direct déjà évoqué précédemment (50M€ pour le Contrat de Pays...) nettement supérieur aux contributions sollicitées aux EPCI*
- *Impact organisationnel et qualitatif sur nos projets qui s'inscrivent dans les thématiques coordonnées par le Pays (Energies, Paysage, culture, tourisme, Habitat-cadre de vie, eau ...)*

6- Gestion du personnel

6.1- Indemnité d'Administration et de Technicité

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.)

En application des dispositions des décrets n°2002-61 du 14 janvier 2002, n° 2003-12 du 17 octobre 2003, du décret n°2003-13 du 23 octobre 2003 et de l'arrêté du 14 janvier 2002, et sur proposition du Président, le Comité Syndical décide de renouveler pour l'année 2007 une indemnité d'administration et de technicité au profit des agents

suivants, en fonction des montants annuels de référence et des coefficients multiplicateurs ci-après :

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Administrative	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	436.48 €	8

Les montants de référence annuels servant de base aux différentes IAT sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Monsieur le Président, dans le cadre du crédit global de chaque indemnité d'administration et de technicité procédera librement aux répartitions individuelles en tenant compte de la valeur professionnelle des agents concernés.

L'indemnité d'administration et de technicité sera servie par fractions mensuelles.

6.2- Renouvellement du poste "Charte Paysagère – Leader+"

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Renouvellement du poste de chargée de mission "Charte Paysagère – Leader+"

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°2 du 19 janvier 2004 créant un poste de chargé de mission pour l'animation de la Charte Paysagère et du programme européen LEADER qui a été pourvu le 1^{er} juin 2004 pour une durée de trois ans.

Monsieur le Président dit que le contrat de travail arrive à terme le 31 mai 2007 et propose de le renouveler pour trois ans de plus. Monsieur le Président précise qu'il convient d'avoir recours à un nouveau contrat de trois ans compte tenu de la durée du programme LEADER qui est limitée dans le temps et de l'incertitude des financements européens et nationaux, conformément à l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 26 juillet 2005.

Par conséquent le nouveau contrat de travail prendra effet à compter du 1^{er} juin 2007 sur la base de l'indice brut 510 et majoré 438.

6.3- Renouvellement du poste de coordinatrice PLIE

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Renouvellement du poste de chargé de mission PLIE (Plan Local Insertion Emploi)

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°8 du 20 mars 2006 créant un emploi de chargé de mission "PLIE" sur un contrat d'un an ; poste qui a été pourvu le 17 avril 2006.

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat de travail de ce chargé de mission pour une année de plus, soit à compter du 18 avril 2007.

Monsieur le Président précise qu'il convient d'avoir recours à un nouveau contrat d'un an compte tenu de la durée du PLIE qui est limitée dans le temps et de l'incertitude des financements européens (FSE), conformément à l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 26 juillet 2005.

Par conséquent le nouveau contrat de travail prendra effet à compter du 18 avril 2007 sur la base de l'indice brut 588 et majoré 495.

6.4- Création d'un poste de chargé de mission "Tourisme-Coopération Leader+"

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Création d'un poste de chargé de mission "Tourisme – Coopération Leader+"

Monsieur le Président rappelle que le poste de chargée de mission « Tourisme –culture » a évolué en 2006 en un poste de « Chef de projet culturel » co-financé par le Conseil Régional – DRAC - LEADER+. Les missions de coordination tourisme dévolues au Syndicat mixte dans le cadre d'un schéma d'organisation touristique validé par tous les partenaires concernés et confortées sur le tourisme durable en Comité de pilotage Tourisme du 06/03/07, nécessitent de renforcer l'équipe technique du Syndicat.

De plus le programme LEADER+ MQ, géré et animé par le Syndicat Mixte va mobiliser des moyens d'animations importants sur le volet coopération pour l'année à venir.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose de créer un poste de chargé de mission « Tourisme –coopération

LEADER » pour accompagner les missions de coordination tourisme du Pays Midi-Quercy et renforcer l'animation du programme LEADER+ sur le volet coopération.

Monsieur le Président précise qu'il convient d'avoir recours à un contrat d'un an compte tenu de la durée du programme LEADER qui est limitée dans le temps et de l'incertitude des financements européens et nationaux, conformément à l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 26 juillet 2005.

6.5- Indemnités pour les stagiaires

M.Massat a souhaité avoir des précisions sur le type de stage envisagé et l'obligation de rémunération .

M.Darbois a apporté les précisions demandées :

- 2 stages de fin de 3^{ème} cycle universitaire sont envisagés sur les thèmes des énergies (faisabilité d'une filière biocarburant ...) et la charte paysagère (édition de la charte..)
- La rémunération des stagiaires est obligatoire dans le privé mais pas encore dans le public. Toutefois on ne peut plus trouver de stagiaire de 3^{ème} cycle sans rémunération (30% SMIC soit 300€/moi)

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Païement d'indemnités pour des étudiants stagiaires

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy peut être amené à faire appel à des étudiants pour effectuer des stages dans des missions bien spécifiques comme les énergies, la charte paysagère, ...

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical qu'une rémunération leur soit donnée sur la base de 30% du SMIC sous forme d'indemnité forfaitaire.

7- Convention de prestation avec l'ASAI du Gouyre, Tordre et Gagnol

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Convention de prestation avec l'ASAI du Gouyre, Tordre et Gagnol

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que l'ASAI du Gouyre, Tordre et Gagnol regroupe environ 160 agriculteurs. Elle assure la gestion et la maîtrise d'ouvrage d'un réseau d'irrigation desservant les adhérents situés sur les communes de Nègrepelisse, Vaïssac, Puygaillard de Quercy, Bruniquel, Monclar de Quercy, Genebrières, La Salvétat Belmontet, Léojac, Saint Etienne de Tulmont, Montauban, Montricoux, Puycelci, Saint Nauphary, Verlhac Tescou.

Le Directeur de l'ASAI du Gouyre, Tordre et Gagnol ainsi que le Conseil Syndical en assurent toute l'administration, l'ASAI ne disposant pas de personnel ni même de local.

Compte tenu du volume important de courriers (convocations, délibérations, lettres, ...) et de documents à réaliser, l'ASAI souhaite effectuer ces services à l'extérieur pour limiter la charge de travail du Directeur notamment. En tant qu'établissement public, l'ASAI s'est tournée vers une collectivité intercommunale : le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour solliciter la réalisation d'une prestation de service.

L'ASAI constituant un groupe d'agriculteurs structurés et organisés, elle est un partenaire privilégié du développement local et la coopération entre ces deux structures publiques paraît évidente.

Monsieur le Président propose de fixer le montant de la prestation à 5 000 € pour l'année 2007.

8- Reconduction d'une ligne de trésorerie

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Reconduction d'une ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°4 du 26/05/2004 une ligne de trésorerie de 60 000 € a été contractée auprès du Crédit Agricole.

Monsieur le Président propose de reconduire cette ligne de trésorerie pour le même montant afin de palier aux besoins ponctuels de trésorerie du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le coût de cette reconduction de ligne de trésorerie sera de 60 € représentant 0,10% du montant total.

II- POLITIQUES TERRITORIALES

1- Programme Leader+ Midi-Quercy :

1.1- Comité de Programmation du 21/03/07 (nouvelles opérations)

Les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Programme Leader + Midi-Quercy, 11^{ème} Comité de Programmation

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2 du 10 février 2003, le Comité Syndical a approuvé les termes de la convention avec le CNASEA pour mettre en œuvre le programme Leader+ et installer un comité de programmation. Ce dernier s'est réuni pour la onzième fois afin d'examiner des projets à présenter au programme Leader+ Midi-Quercy. Il convient à présent d'approuver les projets présentés au onzième comité de programmation, ayant reçu un avis favorable, afin de pouvoir engager les fonds Leader+ auprès des maîtres d'ouvrages proposés.

Six projets ont reçu un avis favorable du Comité de Programmation, un projet a été ajourné :

- N°78 **Appui technique à une agriculture durable en PMQ**
Maître d'ouvrage : Association de Développement Rural du Pays Midi-Quercy
Coût total : 29000 € TTC
Union européenne : 17 400 € (60 %)
Conseil Général via Leader+ : 5 800 € (20 %)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°79 **Réseau Chantiers de jeunes volontaires en PMQ 2007**
Maître d'ouvrage : Association CITRUS
Coût total : 43 300 € TTC
Union européenne : 16 500 € (38.10%)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°80 **Festival des croches et la lune 2007**
Maître d'ouvrage : Association Act 2
Coût total : 17 000 € TTC
Union européenne : 8 500 € (50%)
Conseil Général via Leader+ : 1 500 € (8.82 %)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°81 **Université Occitane d'été à Laguépie -2007**
Maître d'ouvrage : Association Lenga Viva
Coût total : 33 200 € TTC
Union européenne : 6 640 € (20%)
Conseil Général via Leader+ : 5 000 € (15.06 %)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°82 **Offenbach 2007 : Développement du festival des châteaux de Bruniquel**
Maître d'ouvrage : Association Compagnie de la Tour Brunehaut
Coût total : 69 200 € TTC
Union européenne : 13 844 € (20 %)
Conseil Général via Leader+ : 7 000 € (10.11 %)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°83 **Accueil d'un spectacle du festival « lettre d'automne » : Bal à lire**
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Quercy Caussadais
Coût total : 3 000 € TTC
Union européenne : 1 500 € (50%)
Décision du Comité : Ajourné
- N°84 **Animation du programme Leader + Midi-Quercy 2007**
Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
Coût total : 58 000 € TTC

Union européenne : 29 000 € (50%)
Décision du Comité : Avis favorable

Projet de coopération interterritoriale "Structuration d'une filière locale Bois-Energie entre territoires Nord-Midi-Pyrénéens" dans le cadre du programme européen Leader+

Monsieur le Président rappelle que le dossier de coopération anciennement nommé « Valorisation des bio-énergies » a été présenté dans ses grandes lignes en Comité de Programmation Leader+ Midi-Quercy le 05 juillet 2006. Il a fait l'objet d'une validation de principe et les membres du Comité de Programmation ont autorisé le Président du Syndicat Mixte à signer une lettre d'engagement du GAL pour ce projet, qui est indispensable pour le dépôt d'un dossier de candidature auprès de la Direction Régionale du CNASEA.

Ce projet a ensuite été validé par le Comité National de Sélection du 20 décembre 2006.

Le Comité de Programmation Leader+ Midi-Quercy du 21/03/07 a validé la fiche action Leader+ Midi-Quercy de ce projet de coopération ainsi que son plan de financement.

Extrait de la fiche action présentant le montage financier de la partie du projet porté par le GAL Midi-Quercy.

Types de dépenses	Estimations retenues en euros (TTC)
Organisation de chantiers	8 000 €
Sensibilisation et Communication	7 500 €
TOTAL	15 000 €

Plan de financement extrait de la fiche action :

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
15 500 €	7 750 €	6 200 €	1 550 €

1.2- Demande subvention pour l'animation (2007) du programme Leader+ Midi-Quercy

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Demande de subvention pour l'animation du programme Leader+ Midi-Quercy année 2007

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est chargé de l'animation du programme Leader+ Midi-Quercy.

A ce titre, il peut bénéficier d'une aide européenne (fiche action Leader+ Midi-Quercy n°8) et du Conseil Général de Tarn et Garonne via le programme Leader+.

Le plan de financement de l'opération pour l'année 2007 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Animation du programme Leader+ Midi-Quercy (en TTC)		U.E. (Leader+) *	29 000 €(50%)
Fonctionnement (salaires et frais de déplacements)	45 400 €	Conseil Général *	11 600 €(20%)
Frais divers (communication, séminaire,...)	3 000 €	Autofinancement	17 400 €(30%)
Frais de structure	9 600 €		
Total Dépenses	58 000 €	Total Recettes	58 000 €

* : validé en comité de programmation Leader+ Midi-Quercy du 21/03/07

2- Contrat de Pays Midi-Quercy :

2.1- Planning pour valider la 5^{ème} programmation

Monsieur DARBOIS présente une note d'information précisant le planning prévisionnel pour la validation de la future (5^{ème}) programmation du Contrat de Pays qui devrait s'opérer en mai-juin 2007.

2.2- Demande de subvention pour l'assistance technique 2007

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Présentation du plan de financement prévisionnel pour la demande de subvention pour l'assistance technique 2007 au Contrat de pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle, que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy assure l'animation et la coordination technique du Contrat de Pays Midi-Quercy.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy met en œuvre une assistance technique globale assurée par une équipe pluridisciplinaire et faisant appel à de l'ingénierie extérieure, de la communication et un appui logistique au Conseil de Développement.

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2007 est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Assistance technique du SM	187 250 €	Conseil Régional (56 175 €+ 5 000 €)	61 175 €
Fonctionnement du CDD	10 000 €	Conseil Général 82 (20% sur 166 550 €)	33 310 €
		Autofinancement global (52.1%)	102 765 €
TOTAL DEPENSES TTC	197 250 €	TOTAL RECETTES TTC	197 250 €

3- Réseau des territoires Midi-Pyrénées, statuts de l'association

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Adhésion du Syndicat Mixte à l'association "Territoires de Midi-Pyrénées"

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°14 du 26 octobre 2006 informant le comité syndical sur la constitution d'un réseau régional "Territoires de Midi-Pyrénées".

Il s'agit à présent d'approuver les statuts de l'association qui va être créée et à laquelle le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy va adhérer puis de désigner les deux représentants (Le Président et une autre personne) prévus statutairement par territoire.

Le Comité Syndical désigne **Monsieur PETIOT Christian** comme deuxième représentant du Pays Midi-Quercy.

III- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES CONDUITES PAR LE SYNDICAT MIXTE

1- PLIE

1.1-Avenant du protocole PLIE pour le 1^{er} semestre 2007 et bilan intermédiaire provisoire

Monsieur CAMBON souligne la mobilisation exemplaire des agents des divers organismes impliqués dans la mise en œuvre du PLIE du PMQ (SM PMQ, EREF, Mission locale, ADIAD, SIAE...).

2- Projet culturel de territoire

Monsieur CAMBON évoque la rencontre au Conseil Régional qu'il vient d'avoir avec le Directeur des affaires culturelles, en présence de Mme SALOMON (Conseillère Régionale du 82 qui souhaite suivre les démarches territoriales engagées par le Pays MQ), sur le projet culturel du PMQ. L'avis technique de la Région a été très favorable, notamment sur l'implication des acteurs et événements culturels existants (festivals, réseau lecture publique..) préconisé dans le schéma culturel.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Validation du schéma de développement culturel du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a souhaité définir son projet culturel, pour les trois années à venir. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des politiques territoriales initiées par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, liées à la mise en place des Contrats de Pays et d'Agglomération.

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a ainsi proposé un schéma de développement culturel (constats, axes stratégiques et plan d'actions), priorisé sur trois ans, lors du comité de pilotage culture organisé le 8 mars 2007. Ce comité de pilotage composé des représentants élus et techniciens du territoire, du Conseil de développement et des partenaires techniques et institutionnels, a validé le schéma proposé, permettant en suivant d'organiser une présentation en commission culture du Conseil Régional afin de procéder à la contractualisation du Pays Midi-Quercy avec les instances régionales. La phase d'étude est donc aujourd'hui close.

3- Charte Paysagère

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins du 24 juin 2007

Convention entre l'Association Moulins du Quercy Lot et Tarn et Garonne et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle qu'en application des orientations de la Charte de Développement Durable du Pays et de la Charte Paysagère du Pays Midi-Quercy, le Syndicat Mixte initie et soutient depuis plusieurs années certaines actions destinées à faire connaître, sensibiliser et préserver le patrimoine de ce territoire.

La « Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins » figure parmi ces actions : le Syndicat Mixte participe depuis 2003 à la préparation de cet événement en réalisant une animation et une coordination territoriales à l'échelle du Pays Midi-Quercy.

En concertation avec les organisateurs nationaux de cette journée, les associations Moulins du Quercy et Maisons Paysannes de France ont été désignés en 2007 comme « délégués départementaux » pour les départements du Lot et du Tarn-et-Garonne.

Les Moulins du Quercy proposent d'assurer, en collaboration avec Maisons Paysannes de France, une coordination de cet événement entre plusieurs territoires situés dans le Tarn-et-Garonne et le Lot, notamment : le Pays Midi-Quercy, le Pays de la Vallée de la Dordogne Lotoise, le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et le secteur d'intervention des Moulins du Quercy.

Cette coordination porte sur des actions communes d'information et de sensibilisation destinées à présenter la Journée du 24 juin 2007 : élaboration d'une brochure commune d'information, coordination des actions médias...

Afin de participer à cette démarche interterritoriale et de soutenir cette initiative, il convient d'établir une convention entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et l'association Moulins du Quercy. Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy apportera, dans le cadre de cette convention, une contribution financière de 1000 euros TTC pour soutenir l'activité d'intérêt général menée par cette association à l'occasion de cette journée.

4- Groupe "Accueil-transmission-reprise d'activités économiques" : bilan et perspectives

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Remboursement des frais engagés pour la participation à la foire à l'installation à Limoges

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a participé à la foire "Projets en campagne" à Limoges du 09 au 12 juin 2005 et précise que lors d'une réunion de la commission 3 mixte CDD/Syndicat Mixte "Promouvoir un développement économique durable" du 1^{er} mars 2007, il a été suggéré d'y participer à nouveau

cette année.

Monsieur le Président propose que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy prenne en charge les frais (déplacement et hébergement) engagés par les personnes participant à cette foire qui a lieu du 1^{er} au 03 juin 2007. Une liste des présents sera établie par le Syndicat Mixte afin qu'ils puissent être remboursés au même taux que celui de la fonction publique territoriale.

5- Groupe ADEFPAT Enfance-Jeunesse Pays Midi-Quercy : document d'étape

Monsieur CAMBON propose que le Comité Syndical prenne connaissance du document distribué et que lors du prochain comité (prévu le 21/05/07 à 10H) on propose à Monsieur PESSOTTO avec un représentant des coordinateurs enfance-jeunesse de nous le présenter.

6- P.I.G. "Logements centres bourgs Pays Midi-Quercy" : consultation du prestataire

Réception des offres prévue le 13/04/07 ;

Compte Administratif 2006

Nombre de membre en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES

POUR

CONTRE

ABSTENTION

41

20

20

20

0

0

Date de convocation : 19/03/2007

Compte tenu de l'objet de la délibération, Monsieur Jean CAMBON, Président, s'est retiré en confiant la présentation de ce dossier à Monsieur André MASSAT, 2^{ème} Vice-Président, portant ainsi le nombre de présents à 20 et le nombre de suffrages exprimés à 20

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur André MASSAT, 2^{ème} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2006, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		77 007.94 €	2 581.64 €		2 581.64 €	77 007.94 €
Opérations de l'exercice	692 398.20 €	736 562.00 €	13 524.02 €	18 097.00 €	705 922.22 €	754 659.00 €
TOTAUX	692 398.20 €	813 569.94 €	16 105.66 €	18 097.00 €	708 503.86 €	831 666.94 €
Résultats de clôture		121 171.74 €		1 991.34 €		123 163.08 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	692 398.20 €	813 569.94 €	16 105.66 €	18 097.00 €	708 503.86 €	831 666.94 €
RESULTAT DEFINITIF		121 171.74 €		1 991.34 €		123 163.08 €

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci dessus.

POUR EXPEITION CONFORME

Le 2^{ème} Vice-Président

Ont signé au registre des délibérations :

MM. ARLANDES Serge, BONNEFOI Claude, BORD Jean-Claude, CABADA Gérard, CAMBON Jean-Marc, CAMION

Pierre, COLINET René, COUSSERAND Roger, DALPRA Jean-Louis, DELMAS Francis, JOUANY Claude, LEVAVASSEUR Nicole, MAFFRE

Christian (représentant Mr VIGUIE Léopold), MASSAT André, MASSIP Raymond, MONTET Michel, PAGES Yves, PETIOT Christian, PEZOUS

Bernard, SERRA Gabriel

André MASSAT

